

Université Sorbonne Paris Cité Université Paris Diderot



FORMALITES EN VUE D'UNE SOUTENANCE

Institu(t desEtudes doctorales

DIPLÔME DE DOCTORAT

Trois mois au moins avant la date envisagée de soutenance :

Le doctorant avec l'accord de son directeur de thèse contacte

- 1 deux pré-rapporteurs Important : <u>ne pas fixer de date de soutenance</u> avant d'avoir en main les prérapports signés (les copies sont acceptées).
- 2 le secrétariat de l'école doctorale dont il dépend
- 3 télécharge les 5 documents du dossier de soutenance.

A // DOSSIER DE SOUTENANCE

CINQ SEMAINES AVANT LA SOUTENANCE

Le dossier de soutenance doit être adressé à l'institut des études doctorales par le <u>secrétariat de l'école doctorale</u>, avec les pièces ci-dessous mentionnées :

- La proposition de jury signée par le directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale Ce document doit être original (aucun fax, mail ou photocopie n'est accepté)
 Impérativement sont portés : les date, heure, adresse précises du lieu de soutenance.
- Les 2 pré-rapports (1 à 3 pages environ), établis sur papier en tête et <u>signés</u> par des rapporteurs habilités à diriger de recherches, et extérieurs à l'école doctorale et aux établissements (*), (<u>les fax ou photocopies sont acceptés</u>, les originaux devront alors <u>être adressés ultérieurement à l'institut des études doctorales</u>).
 - (*) les membres de **L'Université Sorbonne Paris Cité** ou **USPC** sont les université Sorbonne Nouvelle Paris 3, Paris Descartes, Paris Diderot, Paris 13, l'Institut d'études politiques de Paris, l'École des hautes études en santé publique, l'institut national des langues orientales et l'Institut de physique du globe de Paris.
- les **photocopies des pré-rapports** en autant d'exemplaires que de membres du jury (y compris le directeur de thèse), mis dans les **enveloppes destinées** à la convocation du jury) (enveloppe 21 x 29,7) non timbrée et libellée aux nom et adresse de chaque membre du jury

joindre également une <u>feuille annexe</u> (rédigée en traitement de texte) indiquant les noms, prénoms, **école doctorale,** laboratoire de rattachement, e-mail des membres du jury)

- 1 enveloppe libellée aux nom et adresse de l'étudiant, affranchie à 0,60 € pour l'envoi de la convocation et pour <u>l'envoi du diplôme</u>, 1 enveloppe <u>cartonnée</u> 21 x 29,7 affranchie à 4,60 €, libellée à ses nom et adresse, pour l'envoi en recommandé (tarif pour la France) un **formulaire d'avis** recommandé <u>sans</u> avis de réception délivré par La Poste.
- (uniquement pour la France) dans le cadre en haut à gauche inscrivez vos noms et adresse.
- (5) la fiche de suivi remplie

B // DEPOT DES EXEMPLAIRES DE THESE

3 SEMAINES AVANT LA DATE DE SOUTENANCE (arrêté du 07/08/2006)

Le candidat adresse **deux exemplaires reliés ou brochés (**dont **un** en recto obligatoirement) de sa thèse à <u>l'Institut des études doctorales</u> accompagnés de deux bordereaux de thèse soutenue.

Ces EXEMPLAIRES de thèse s'ajoutent à ceux que le candidat remet aux membres du jury

Si le candidat présente en soutenance un ensemble de travaux comportant éventuellement des documents au lieu d'une thèse unique, il doit déposer 2 exemplaires d'un résumé synthétique de 300 mots maximum expliquant et mettant en valeur les idées forces des travaux ainsi que l'indication de la référence bibliographiques des travaux Lorsque la thèse comporte des documents particuliers — diapositives,

^(*)Le candidat doit impérativement porter sur la proposition de jury les **DATE, HEURE et LIEU** précis de la soutenance NE PAS MODIFIER LA PROPOSITION DE JURY APRÈS LA SIGNATURE DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ, <u>LA SOUTENANCE POURRAIT ÊTRE NULLE</u>

montages audiovisuels — prévoir deux exemplaires pour la bibliothèque.

Si le jury a demandé l'introduction de **corrections dans la thèse**, le nouveau docteur dispose d'un délai **de 3 mois après la soutenance** pour déposer sa thèse corrigée en 2 exemplaires, sur support papier, et éventuellement un CD Rom en plus des 2 exemplaires.

D'autre part, il est rappelé que la présentation de la thèse obéit à des normes bien précises. (Voir brochure à télécharger)

REMARQUES

Les démarches à la bibliothèque sont d'autant plus importantes que toutes les thèses soutenues sont reproduites sur microfiche pour favoriser leur diffusion.

Pour cette raison, *une autorisation reproduction de la thèse* est instituée. Elle appartient au Président de l'université sur avis du Président du jury.

Les nouveaux docteurs pourront donc, après leur soutenance, être invités à apporter des corrections à leur thèse. *Ils disposeront d'un délai de 3 mois* à l'expiration duquel la thèse ne pourra être valorisée.

c// BORDEREAU DE THESE SOUTENUE (à déposer avant soutenance)

Ce document est à télécharger format word voir page de présentation.

Il est adressé **trois semaines avant la soutenance** à l'institut des études doctorales en **double** exemplaires remplis de la manière suivante :

- en traitement de texte (police de caractère 11 minimum, en noir),
- utilisez les minuscules et majuscules et des caractères latins, à l'exclusion de tout autre symbole, abréviation, etc.,
- le texte ne doit pas être souligné....

LE DIPLÔME NE SERA DELIVRÉ QUE DANS LA MESURE OÙ TOUTES LES FORMALITÉS AURONT ÉTÉ CORRECTEMENT ACCOMPLIES.

COORDONNÉES DES ECOLES DOCTORALES

vous pouvez consulter les adresses sur le site Internet de l'université.

http://www.univ-paris-diderot.fr/

(>>Formation >> doctorats)

Institut des Etudes doctorales Grands Moulins Adresse postale : Case – 7129

F-75205 Paris Cedex 13

COMMENT compléter la proposition de jury : Votre proposition de jury doit être remplie lisiblement

préciser M. et Mme.

	prénom des membres Diplôme (cerire en majuscules) Diplôme (niveau le plus élevé)(1)	Nom de l'établissement de rattachement (3)
colonne 1 : diplômes doit figurer le dern diplôme obtenu le membre du jur		Colonne 3. Etablissement de rattachement (*)soit l'établissement d'enseignement ou de recherche, voire l'entreprise qui paie le membre du jury (et non l'adresse de son lieu
	<u> </u>	de travail).
doctorat d'Etat	Professeur des universités et PU-PH	Université (française) Paris 1, 7, 11,etc
HDR	Professeur	Collège de France, EHESS, INALCO, CNAM, ECAM, MNHN, Observatoire de Paris, Meudon, etc
Titre d'Ingénieur	Directeur de recherche	EHESS, EPHE, EFE, Ecole des Chartes CNRS
Titres étrangers (ex Ph.D équivalent du doctorat d'Etat	Physicien	Institut Physique du Globe
	Astronome	CEA - CNES
	Professeur émérite	Université (française)

Autres :	(titulaires d'une HDR ils peuvent	être pré-rapporteur)
	Maîtres de conférences des	Université (française) Paris 7, Bordeaux 3,
	universités.	etc EHESS, MNHN
	Maître de conférences	EPHE, EFE, Ecole des Chartes
	Chargé de recherche	CNRS
	MCU-PH	Université française
	Physicien adjoint	Institut Physique du Globe
	Astronome adjoint	CEA
	Fondation privée à but non	lucratif
	Directeur de laboratoire	INSTITUT CURIE, INSTITUT
		PASTEUR

jury étrangers, indiqué : seulement "professeur"

Pour les membres du (*)→Ne pas confondre l'établissement de rattachement, c'est-à-dire, <u>l'établissement qui gère</u> la carrière d'un membre du jury avec le lieu d'exercice de ses fonctions :

> Ex : Un enseignant peut être directeur de recherche au CNRS et être en activité dans des locaux appartenant à PARIS 7, et vice-versa.

Joindre également une feuille annexe avec les noms, prénoms, école doctorale, laboratoire de rattachement ainsi que son <u>adresse mail. (uniquement en traitement de texte)</u>